



Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : « Stop aux nuisances nocturnes et dégradations du square
Georges Drevet »**

Synthèse du 07/06/2022 - Document relu et validé par l'ensemble des participant-es à la médiation.

Rappel du contexte de la médiation

Rappel de l'interpellation initiale déposée le 03/01/2022 :

Madame, Monsieur,

Nous représentons un groupe de citoyens utilisateurs et voisins du Square Georges Drevet situé au 52 cours de la Libération et du Général de Gaulle, 38100 Grenoble.

Nous souhaitons porter à votre attention et solliciter par la présente l'intervention de vos services pour mettre fin aux troubles nocturnes répétés qui nuisent à notre santé, notre sécurité et à notre tranquillité depuis plusieurs années maintenant.

En effet, nous sommes victimes de nuisances sonores répétées (cris, chants, hurlements, musiques...) accompagnées de diverses dégradations et incidents (tag, feu dans le parc...). Ces troubles commencent généralement en début de soirée (20h) et peuvent durer toute la nuit dans le Square Georges Drevet.

Depuis plusieurs mois, suivant une tendance déjà remarquée les années passées, nous constatons une nette dégradation du square en termes de salubrité, de sécurité et de fréquentation. Une intervention avait déjà eu lieu il y a quelques années pour faire cesser de la prostitution et du trafic de stupéfiants. Les familles avoisinantes au square avec leurs enfants doivent aujourd'hui fréquenter d'autres parcs ou composer avec des personnes aux comportements douteux, et avec des débris jonchant le sol (morceaux de verres, tessons de bouteille, capsules de bière, mégots de cigarettes, déchets en tout genre, etc.) qui sont un danger pour les enfants utilisant les aménagements du square qui leur sont réservés.

Ce ne sont pas tous les individus présents dans le square la nuit qui représentent un danger ou qui ont une attitude dégradante, mais seulement quelques-uns, ces quelques-uns en attirant d'autres trop régulièrement, jusqu'à créer des groupes d'un certain nombre. Nous avons déjà appelé plusieurs fois la police pour qu'elle intervienne dès lors que des nuisances sonores ont lieu mais malheureusement elle ne peut se déplacer pour constater et faire cesser les troubles. Même les fenêtres fermées et avec du double vitrage, les bruits restent insupportables et gênent tout le voisinage du square, qui est notamment composé de citoyens qui doivent se

lever tôt pour aller travailler. Ces troubles anormaux perdurent en toute illégalité depuis des années malgré les nombreuses plaintes des riverains et portent atteinte à notre tranquillité, à notre santé et à notre sécurité.

En conséquence, pour garder ce square attrayant et tourné vers ses citoyens, mais aussi pour préserver la santé des habitants du quartier, nous vous demandons d'agir au plus vite pour solutionner ce problème qui nous empoisonne la vie.

Nous sommes bien entendu disposés à collaborer avec les services de la ville pour déterminer des solutions qui conviennent à tous. Nous avons des idées à partager avec vous.

Par exemple, les solutions suivantes seraient vivement envisagées :

- Assurer un passage régulier de la police
- Remplacer les lampadaires par des éclairages à détection de présence ou les supprimer le soir au sein du parc
- Fermer certains commerces de nuit du quartier, qui approvisionnent les individus en alcool, dont les bouteilles sont ensuite jetées sans vergogne dans le parc
- Enlever les deux tables de pique-nique attenantes à la résidence Elysée
- Mettre en place des restrictions d'horaires pour l'utilisation du square en le rendant inaccessible la nuit par la mise en place d'une clôture et d'un système de fermeture nocturne.

D'autres points auraient besoin d'être soulevés. Nous vous invitons si vous le souhaitez à venir rencontrer les résidents de ce quartier pour qu'ils vous fassent part de leur exaspération et de leurs attentes.

Dépositaire : Juliette Gauthier et Pascal Petit

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Le présent compte-rendu est réalisé au terme du processus, et publié en ligne sur la page de suivi de l'interpellation concernée.

Calendrier des rencontres

- Première réunion de médiation le 1^{er}/04/2022
- Seconde réunion de médiation le 24/05/2022.

Référent-es pour la ville de Grenoble :

- Maud Tavel, élue adjointe Tranquillité publique et Temps de la ville
- Anouche Agobian, maire-adjointe du secteur 3, Administration générale et Questure (excusée le 1^{er}/04/2022)
- Cyrille Jacob, Directeur Prévention et gestion des risques (absent le 24/05/2022)

- Melanie Monier, chargée de mission prévention de la délinquance (Présente le 24/05/2022)
- Boris Godemet, Technicien de proximité Relation Habitants

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Juliette Gauthier, initiatrice de l'interpellation.
- Pascal Petit, co-initiateur de l'interpellation.

Animation : Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale.

Synthèse de la médiation

Le constat de nuisances sur le square Georges Drevet, présenté par les deux porteurs de l'interpellation (bruit, dégradations, déchets) est confirmé par les remontées des services municipaux sur le terrain. Ce constat partagé permet la discussion sur des pistes de travail permettant d'améliorer la situation, à court et à moyen terme.

Élément de contexte plus général partagé par la ville : des nuisances et occupations plus importantes et plus bruyantes des espaces verts sont constatées ces dernières années dans toute la ville (évolution des usages, présence d'enceintes portatives très sonores...).

Pistes de travail discutées

Actions de contrôle, prévention et répression des nuisances nocturnes

Proposition des porteurs : Assurer un passage régulier de la police

Actions décidées :

- Opérations de contrôle et prévention des nuisances auprès des groupes concernés (d'ici fin juin). Suite au signalement de la ville, la police nationale portera une attention particulière au Square Drevet lors de ses patrouilles. De cette façon, elle pourra prendre attache avec les groupes de personnes occupant bruyamment le square en soirée / nuit. Ces opérations de contrôle sont une étape nécessaire avant d'envisager d'autres types d'accompagnements, en fonction du profil et des besoins des personnes concernées (accompagnement social, associations spécialisées...)
- Passages de la police municipale en fin d'après-midi pour aller à la rencontre des riverains, caractériser les problématiques éventuelles, prévenir les nuisances (en cours)
- Les riverains sont invités à signaler les nuisances en appelant le 17, ce qui permet de préciser les problématiques et facilite les interventions et démarches de prévention futures.
- En fonction des résultats de ces premières actions, si les nuisances persistent ou s'aggravent, un groupe de partenariat opérationnel pourra être mis en place sur le secteur, pour concentrer les efforts de tous les partenaires concernés sur le square Drevet pendant une période d'un mois.
- 3 panneaux de règlements des parcs et jardins vont être installés dans le square courant juin)

- la Ville encourage les riverain-es à organiser des occupations positives du square en journée ou en soirée (fête des voisin-es, fête de la musique...)

Commerces de nuits

Proposition des porteurs : Fermer certains commerces de nuit du quartier

Position ville : Aujourd'hui le périmètre d'interdiction de vente d'alcool nocturne ne concerne pas la zone du square Georges Drevet. La ville peut demander la restriction d'horaires pour des commerces de nuit de ce type, voire une fermeture administrative. Mais ces demandes doivent être étayées par un dossier justifiant la proportion de la mesure décidée par la ville, par rapport aux problèmes constatés.

Actions décidées :

- La ville va demander des opérations de contrôle de ces épiceries via la commission Hotellerie-Restauration (CHR) (courant juin)
- Les porteurs sont invités à envoyer des photos des déchets de bouteilles dans le square pour documenter les nuisances en vue d'un dossier possible de restrictions d'horaires concernant la vente d'alcool.
- Les services concernés (espaces verts) ont été également invité à prendre des photos lorsque des bouteilles vides en grand nombre sont présentes sur le site.

Eclairage public

Proposition des porteurs : Remplacer les lampadaires par des éclairages à détection de présence ou les supprimer le soir au sein du parc.

Position ville : la détection de présence ne semble pas en mesure de régler le problème. Et la suppression définitive des lampadaires risque d'alimenter le sentiment d'insécurité des riverains, d'autant que le square comporte un cheminement d'un côté à l'autre, possiblement emprunté par les riverains.

Action décidée :

- extinction temporaire des lampadaires situés à l'intérieur du square jusqu'à la fin août 2022, puis évaluation de la situation pour décider la suite. (dès que possible)

Mobilier : bancs et table de pique-nique

Proposition des porteurs : Enlever les deux tables de pique-nique attenantes à la résidence Elysée

Actions décidées :

- Une des deux tables a été incendiée, elle ne sera pas remplacée pour l'instant.
- D'ici début juillet : la table actuelle est laissée en place pour conserver l'usage constaté en journée. La nuit, l'extinction des lampadaires pourrait diminuer son usage.
- Si début juillet les nuisances autour de cette table persistent, elle sera déposée par la ville (courant juillet)

- Dans tous les cas, cette table sera déposée définitivement dans l'hiver 2022/2023 et remplacée par une table neuve située de l'autre côté de l'aire de jeux, plus proche du cours Jean Jaurès, pour l'éloigner des habitations.

Fermeture du parc et restrictions horaires

Proposition des porteurs : Mettre en place des restrictions d'horaires pour l'utilisation du square en le rendant inaccessible la nuit par la mise en place d'une clôture et d'un système de fermeture nocturne.

Position Ville : A court terme, ce n'est pas le choix de la ville pour plusieurs raisons :

- Coût important
- Efficacité très incertaine : un certain nombre de parcs fermés existent mais n'empêchent pas les intrusions, ce n'est pas simple de faire respecter la règle la nuit.
- Mobilisation des agents de la Police Municipale occupés à fermer les parcs, ce qui ne leur permet pas d'être actifs sur d'autres missions.

A moyen terme, la ville privilégie le développement d'actions de médiations, en lien avec la politique de la nuit, et avec la métropole, pour imaginer une action de médiation, sensibilisation, complémentaire aux actions de la police municipale (chantier en cours, date de déploiement indéterminée).

Informations des riverains sur les possibilités d'alerte et d'interpellations en direction de la ville

Lien vers le fil de la ville pour signaler des problèmes sur l'espace public :

- Formulaire web : <https://www.grenoble.fr/389-le-fil-de-la-ville.htm>
- Numéro vert : **0 800 12 13 14**

Une centaine de dépliants présentant les différentes modalités possibles pour interpellier la ville a été donnée aux porteurs de l'interpellation pour diffusion au sein des résidences entourant le square Drevet.

Prochaines étapes

- Les porteurs sont invités à faire une note d'information à destination des riverains pour informer de la démarche de médiation et des actions en cours, sur la base du CR réalisé.
- Un point d'étape sera prévu en septembre / octobre 2022 sur place, pour faire le point sur la situation et anticiper la saison 2023